



Association Nouvelle Catalaunie

éditrice du *Petit Catalaunien Illustré*

animatrice du *Club Catalaunien*

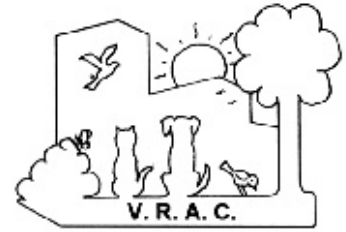
16 rue Robert Binet

51000 Châlons en Champagne

Répondeur-fax : 03 26 68 68 00

Courriel : catalaunien@voila.fr

site internet : www.catalaunien.info



VIE ET REGULATION DES ANIMAUX
DANS LA CITE
BP 52
51470 SAINT-MEMMIE

Châlons, le 6 janvier 2003

Monsieur Bruno Bourg-Broc
Député-Maire de Châlons-en-Champagne
Hôtel de Ville
51022 Châlons-en-Champagne CEDEX

Monsieur le Député-Maire,

La presse s'est fait l'écho de l'intention de la ville d'acquérir une chambre à gaz afin d'euthanasier en masse les pigeons de Châlons. Cette acquisition a été inscrite au budget primitif 2003 voté le 19 décembre 2002.

Nous sommes parfaitement conscients des problèmes de salubrité et des nuisances que posent les pigeons qui, en dix ans, sont passés de 2 à 10 000.

Cependant, un tel investissement nous pose problèmes. Il revient à traiter le pigeon comme un oiseau nuisible alors qu'il n'est, juridiquement, qu'un simple gibier. La pratique de l'euthanasie ne relève par ailleurs pas de la compétence d'un service d'hygiène, mais de celle d'un service vétérinaire. Enfin, investir dans une chambre à gaz implique la volonté politique d'institutionnaliser un procédé terrifiant.

Cela justifierait, pour le moins, un débat en conseil municipal.

Aussi nous vous demandons de renoncer à cette acquisition et d'engager résolument la ville dans la seule méthode de régulation qui ait véritablement fait ses preuves : le pigeonnier contrôlé.

Dans ce cadre, nos associations sont bien évidemment disposées à vous apporter toutes informations utiles et à vous rencontrer pour que l'implantation de pigeonniers soit pleinement efficace.

Vous trouverez ci-joint le document d'information qui fait actuellement l'objet d'une diffusion écrite et électronique auprès de la population par nos associations.

Par ailleurs, nous souhaiterions connaître les résultats de l'enquête menée au sujet de l'empoisonnement criminel des cygnes et des canards du canal du faubourg Saint-Antoine. Nous souhaiterions de même avoir toutes assurances de votre part quant à l'absence d'utilisation de tels procédés, tant par la ville de Châlons-en-Champagne que par les sociétés travaillant pour son compte, pour éliminer les pigeons, corneilles, corbeaux...

Nous vous prions de croire, Monsieur le Député-Maire, à tous nos vœux de réussite des pigeonniers contrôlés que vous voudrez bien mettre en œuvre.

Pour l'association
Nouvelle Catalaunie

Pour l'association Vie et Régulation
des Animaux dans la Cité

Bruno Malthet
Président

Monique Ortis
Présidente



Association Nouvelle Catalaunie 16 rue Robert Binet 51000 Châlons en Champagne